

30^{ème} anniversaire du Traité OHADA: l'heure au bilan

Port Louis 12 avril 2023 ; Dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du traité OHADA, (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires), différents acteurs concernés ont eu l'occasion d'échanger lors d'une journée de colloque qui s'est tenue à la MCB de St Jean, ce mercredi 12 avril. Une initiative de la MCB en collaboration avec l'Association du D.U de Droit International Economique en Afrique (ADIEA) de l'Université Paris Panthéon-Assas et le Cabinet Jeantet.

L'espace juridique africain parmi les thèmes abordés

Le droit OHADA se veut être le facteur d'une stabilité juridique en Afrique et l'espace juridique africain a été parmi les premiers thèmes abordés. Il a été surtout question de la hiérarchie des normes entre les différents textes juridiques et les arguments juridiques justifiant l'application du droit OHADA au détriment des autres textes régionaux ratifiés par les Etats membres. Le cadre réglementaire en faveur de l'activité économique et de la stabilité judiciaire des affaires et les perspectives vers un développement du droit OHADA ont aussi été débattus.

De nombreux intervenants

Les différentes tables rondes ont vu la participation de dix-huit intervenants professionnels, regroupant un juge de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, des spécialistes de la fiscalité internationale, des experts reconnus en droit OHADA ainsi que des juristes, spécialistes en arbitrage international et reconnus dans le domaine du droit bancaire entres autres.

17 Etats-membres

Créée par le Traité de Port-Louis du 17 octobre 1993, l'OHADA regroupe dix-sept Etats-membres, ayant pour objectif d'harmoniser le droit des Affaires en Afrique afin de garantir une sécurité juridique et judiciaire pour les investisseurs et les entreprises et constitue d'une des expériences d'intégration juridique les plus réussies de notre temps.

Joel Lambert, Directeur Juridique, MCB Ltd: « Nous devons énormément de respect pour le travail formidable accompli par les pères fondateurs de l'OHADA pour avoir offert à l'Afrique, dans ses moments peut être les plus difficiles, un outil d'intégration juridique qui a assuré la stabilité économique et juridique des Etats membres. Le Groupe MCB est très fier d'avoir accueilli cet évènement majeur. Cette journée a été une occasion unique de pouvoir permettre aux étudiants, professionnels, praticiens, chercheurs et amoureux du droit OHADA, de faire une rétrospective sur les acquis de ces 30 dernières années et d'envisager les prochaines grandes étapes de son évolution. »

Jean-Michel Ng Tseung Directeur Général -MCB Group : « Nous sommes honorés d'avoir pu être l'hôte de ce colloque marquant le trentième anniversaire de la signature du Traité OHADA à Maurice. A la MCB, nous croyons en l'importance de construire une prospérité durable pour la région en tenant compte des enjeux environnementaux et sociétaux de notre époque. C'est pourquoi nous avons pris des engagements forts et avons décidé d'ancrer ces problématiques ESG au cœur même de notre raison d'être, Success Beyond Numbers. Dans l'accueil de ce colloque, la MCB a souhaité offrir tant aux étudiants en droit qu'aux professionnels du droit, une tribune d'expression pour faire avancer ce droit fédérateur et œuvrer à la construction d'une Afrique stable et prospère. »

Contact:

Vanessa DOGER DE SPEVILLE
Head of Communication and Corporate Sustainability,
Marketing and Communication SBU
Direct line: +230 202 6245
E-mail: vanessa.dogerdesspeville@mcb.mu